

**Ministry of Education**

Minister

**Ministry of Labour**

Minister

**Ministère de l'Éducation**

Ministre

**Ministère du Travail**

Ministre



le mai 24, 2011

Madame, Monsieur,

L'été est bientôt là et un grand nombre des élèves de vos écoles commenceront sous peu un emploi d'été. Aidez-les à assurer leur sécurité en partageant les feuilles d'information ci-jointes avec vos directrices et directeurs d'école, et en leur demandant de bien vouloir les remettre au personnel enseignant, aux élèves des 7<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> années et à leurs parents/tuteurs. Ces documents aideront les élèves à poser des questions pertinentes, à connaître leurs droits et obligations à et se protéger au travail. Vous pouvez aussi mettre ces feuilles d'information à la disposition des élèves et de leurs parents/tuteurs en les affichant sur le site Web de votre conseil scolaire. De plus, les directrices et directeurs d'école peuvent afficher ces renseignements sur le site Web de leur école, en imprimer des copies et les remettre au service d'orientation ou les afficher dans des endroits stratégiques de l'école.

Le ministère de l'Éducation et le ministère du Travail collaborent depuis plus de dix ans pour intégrer la sécurité au travail dans le curriculum de l'Ontario et remettre aux enseignantes et enseignants les ressources dont ils ont besoin pour enseigner ce sujet dans leur salle de classe. Il est évident qu'un cours sur la sécurité au travail, enseigné dans la salle de classe par l'enseignante ou l'enseignant, au quotidien, joue un rôle très important dans la réduction des blessures des jeunes travailleuses et travailleurs.

Grâce votre aide, entre 2005 et 2009, les blessures ayant entraîné un arrêt de travail pour les adolescentes et adolescents ont baissé chaque année, passant de 3 600 blessures ayant entraîné un arrêt de travail pour les jeunes de 15 à 19 ans en 2005 à un peu plus de 2 000 blessures ayant entraîné un arrêt de travail pour ce groupe d'âge en 2009. Cela signifie qu'un plus grand nombre d'adolescentes et adolescents en Ontario rentrent sains et saufs de leur emploi, et nous voulons que cette tendance se maintienne. Les leçons sur la sécurité dispensées par des éducatrices et éducateurs professionnels empêchent les blessures au travail et sauvent des vies.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur la sécurité des jeunes travailleuses et travailleurs ou sur le programme des jeunes travailleuses et travailleurs du ministère du Travail, veuillez communiquer avec M<sup>me</sup> Ann Missetich, au 416-326-7635, ou par courriel, à [ann.missetich@ontario.ca](mailto:ann.missetich@ontario.ca). Des copies de ces feuilles d'information ainsi que d'autres ressources à l'appui de l'éducation en matière de santé et de sécurité au travail sont affichées sur le site Web du ministère du Travail à l'adresse [www.livesafeworksmart.net](http://www.livesafeworksmart.net). (Travailleur avisé, travailleur en santé).

Nous vous remercions de votre appui soutenu et de votre engagement envers la santé et de la sécurité des jeunes travailleuses et travailleurs, et vous souhaitons un été en sécurité.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La ministre de l'Éducation,

Le ministre du Travail,



Leona Dombrowsky

Charles Sousa

pièce-jointe